

La réception du préavis de chargement est l'élément déclenchant de la préparation pour expédition d'une marchandise.

Aucune préparation de marchandise ne doit être lancée sans ce document.

À réception du préavis, le magasinier doit :

- en prendre connaissance
- s'assurer qu'il est capable de répondre aux exigences mentionnées sur ce document

Dès que le client a donné son préavis d'enlèvement, le programme d'enlèvement est transmis par TERRIS Union.

Aucun camion ne doit être chargé sans ce document.

Le contrat de vente instruction est alors diffusé aux silos.

Si une préparation pour expédition est nécessaire, mentionner sur le contrat de vente instruction le n° de cellule ou de boisseau dans lequel sont prélevés les marchandises pour préparer le lot expédié.

S'il s'agit d'un mélange de blés panifiables (pour lesquels des proportions par variété sont définies), mentionner sur le contrat de vente instruction les modalités d'ouverture des trappes pour constituer le mélange (nombre de tours pour chacune des cellules dans lesquelles on prélève)

Indiquer le n° de cellule ou de boisseau dans lequel se trouve le lot à expédier.

Le suivi manuel de l'exécution du contrat sur le contrat de vente instruction est facultatif.

Une liste des sorties ventes client est éditée par le magasinier titulaire en fin de contrat et avant son départ en cas d'absence prévue.

En cas d'absence non prévue, cet état est édité par le magasinier remplaçant.

Lors de l'expédition, si la quantité expédiée dépasse la quantité indiquée dans le contrat de vente instruction, le système informatique bloque la sortie et l'affectation du contrat.

Le magasinier doit alors impérativement contacter le service exécution.

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION